



DATE DE PUBLICATION : 1^{er} mars 2023

Denis BEAU, premier sous-gouverneur,

Vu l'article R 142-20 du code monétaire et financier,

Vu la délégation de signature donnée par M. François VILLEROY DE GALHAU, gouverneur, à M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, le 1^{er} mars 2023,

DECIDE :

Délégation permanente est donnée à M. Gilles VAYSSET, conseiller du gouverneur en charge du mécénat dans le cadre de la mise en œuvre de la responsabilité sociale des entreprises à la Banque de France, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de mécénat et de la mission RSE, à l'exception des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2023

Denis BEAU